



CONVENTION DE STAGE

Cette convention est un accord entre :

L'établissement d'enseignement : Faculté des Sciences - Université d'Alger 1. Sise à Alger, 02 rue Didouche Mourad, 16000 Alger.

Représenté par **Dr. MAHDJOUR Mohamed Malik**,
en qualité de **Doyen de la Faculté des Sciences**.

D'une part,

Et

L'Organisme d'accueil

Représenté par

En qualité de

Adresse

D'autre part

Données relatives à l'étudiant (e)

Département

Nom

Prénom(s)

Matricule

N° Sécurité Sociale

Niveau d'étude

Spécialité

Tel

Adresse

Diplôme en cours de préparation

Période de stage

Du

Au

Responsable de stage

Grade

Thème

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour but de définir les conditions de prise en charge des étudiants de l'université pour la réalisation de stages pratiques. Les informations concernant le nom de l'étudiant (e), la durée et la date de début du stage, le thème du stage ainsi que le personnel d'encadrement sont précisées dans la section réservée aux données relatives à l'étudiant (e).

Article 2 : But du stage

Le stage de formation a pour objectif principal d'illustrer et d'appliquer de manière pratique les enseignements reçus à l'université, en impliquant l'étudiant(e) dans des activités au sein de l'entreprise. L'organisation du stage est définie par le chef d'entreprise (ou son représentant) en collaboration avec le responsable pédagogique, en tenant compte du programme d'études suivi.

Article 3 : Statut de l'étudiant (e)

Durant son séjour au sein de l'entreprise, l'étudiant stagiaire maintient son statut d'étudiant à l'université. Il pourra notamment participer à des activités pédagogiques liées à sa formation, après avoir informé le responsable de stage de l'entreprise.

Article 4 : Obligations et Responsabilités de l'Étudiant(e) en Stage

Pendant son séjour dans l'entreprise, l'étudiant(e) est tenu(e) de respecter les droits et obligations établis par le règlement intérieur, en particulier en ce qui concerne la discipline, les visites médicales, les horaires de travail, ainsi que les règles de prévention, d'hygiène, de sécurité au travail et de secret professionnel, le cas échéant. En cas de manquement aux règles de discipline, l'entreprise se réserve le droit de mettre fin au stage de l'étudiant(e) fautif(ve), sans préjudice de poursuites judiciaires, après avoir informé le responsable pédagogique. Avant le départ de l'étudiant(e), le responsable de l'entreprise devra s'assurer que l'avertissement adressé à l'université a bien été reçu.

Article 5: Protection Social du Stagiaire

Durant son séjour au sein de l'entreprise, l'étudiant(e) conserve son régime d'assurance maladie étudiant, qui lui confère un statut conforme à la législation en vigueur sur les assurances sociales.

Article 6: Conditions de Rémunération et de Responsabilité durant le Stage

Au cours du stage, l'étudiant(e) ne recevra aucune rémunération ni indemnité de l'organisme d'accueil. En cas d'accident survenu pendant le travail ou le trajet, l'entreprise s'engage à informer rapidement l'université. Si l'accident survient durant la fermeture de l'université, l'entreprise effectuera la déclaration de l'accident auprès de la CNAS dans les délais réglementaires. L'étudiant(e) est également couvert(e) par l'assurance responsabilité civile générale de l'entreprise pour les risques encourus durant le stage.

Article 7: Évaluation du Stage et Confidentialité

Le responsable de l'enseignement peut solliciter le responsable du stage au sein de l'entreprise afin d'obtenir une évaluation du comportement du stagiaire ainsi que de la qualité du travail fourni. De plus, un rapport de stage doit être rédigé par l'étudiant(e) et remis au responsable pédagogique, après en avoir informé le responsable de stage. Ce rapport peut rester la propriété de l'entreprise pour préserver le secret industriel, mais il pourra être communiqué à des enseignants à des fins d'évaluation pédagogique. Cette clause de confidentialité s'applique également à toute présentation orale de soutenance. Si l'étudiant(e) en fait la demande, l'entreprise lui délivrera un certificat précisant la nature et la durée du stage effectué.

Pour l'Organisme d'Accueil

Pour l'Établissement d'Enseignement

(Établie en deux exemplaires originaux : un pour l'université et un pour l'organisme d'accueil.)